ENSEMBLE PORTATIF D'ALERTE (EPA)

VIRTUAVIA SARL

2 RUE MARCEL BENOIT
38000 GRENOBLE
FRANCE

SIRET: 428 797 450 00023
RCS: 90 428 797 450 RCS GRENOBLE
NUMERO DE TVA: FR 90 428 797 450
NOMENCLATURE COMBINEE: 8526 10 00

Téléphone: 04 58 00 15 74 / 04 76 63 11 94

eMail: contact@virtuavia.com
WebSites: www.ProLaser4.com
www.RadarPreventif.com
www.GyrophareLED.fr
www.VirtuaVia.com

PROPOSITION CHIFFRÉE / DEVIS TYPE

ANNÉE	PAGE
2025	1

Prénom NOM: M. / Mme.
Fonction: Responsable Police Municipale
Responsable Sécurité Routière
Collectivité: VOTRE MAIRIE
Société / Service: SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
SERVICE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Adresse:

Code Postal:
Ville:
Pays: FRANCE
Mobile:
Téléphone:
Fax:
Site Web: www.
SIRET:
eMail(s): @

MODE DE RÈGLEMENT	ÉCHÉANCE	ACHETEUR
PAR VIREMENT BANCAIRE À 30 JOURS RÉCEPTION DE MARCHANDISES	30 JOURS	VOTRE MAIRIE

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT
EPA	Équipement Portatif d'Alerte (EPA)	1	1 175,00 €	1 175,00 €

L'Ensemble Portatif d'Alerte (EPA) ou Équipement Mobile d'Alerte (EMA) est indispensable pour les communes et collectivités soumises à un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et pour les alertes de Campings. C'est un système simple et mobile qui permet d'informer la population d'un danger.

Il comprend un GYROPHARE Orange ou Bleu à Éclat ou Rotatif, une SIRÈNE de forte puissance et un système d'enregistrement et diffusion par HAUT-PARLEUR de messages avec MICRO.
Léger, simple et rapide à mettre en œuvre sur tous types de véhicules : aucun cout d'installation !

Caractéristiques techniques :
1 x ensemble dans une valise de taille réduite 320 x 230 x 155 mm incluant :
- Haut-Parleur avec fixation magnétique, de petite dimension : 210 x 180 x 130 mm
- Gyrophare GyroLED Orange R65 à éclats ou Bleu R65 rotatif ou à éclats
- Prise allume-cigare avec bouton de commande ON/OFF
- 3 Cordons spiralés pour haut-parleur, alimentation prise allume cigare et boitier de commande : 0.5m replié, 3m déplié.
- Boitier de commande avec Microphone intégré
- Réglage du volume sonore sur le microphone
- Possibilité d'enregistrer jusque 3 messages sur la carte SD
- Tonalités : Police ou Signal National d'Alerte (SNA), décret N° 2005-1269 du 12 octobre 2005
- Puissance sonore de 112 dB
- Système de diffusion de message Public Address.
- Alimentation 12 ou 24 V

VERSION À CHOISIR :
EPA Orange à éclats tonalité SNA, référence 27780 pour Mairies et Campings
EPA Bleu à éclats tonalité SNA, référence 28874 pour Mairies
EPA Bleu rotatif tonalité Police, référence 28648 pour Mairies

Réglementations en vigueur pour les MAIRIES :
Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et
pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile - art.3
Code Général des Collectivités Territoriales - art. L. 2212-2

Réglementation en vigueur pour les CAMPINGS :
Article R125-17 du Code de l'Environnement version consolidée du 28 février 2015.

EXP	Frais d'expédition	1	20,00 €	20,00 €

Virtua Via
Sarl au Capital de 50 000 €
2, rue Marcel-Benoît
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 63 11 94
428 797 450 rcs grenoble
sales@virtuavia.com

M. JALABERT (Directeur des Ventes) :

Nous envoyer un bon de commande officiel par email sur contact@virtuavia.com pour passer commande.

TOTAL HT:	1 195,00 €
TVA 20 %:	239,00 €
TOTAL TTC:	1 434,00 €

COORDONNÉES BANCAIRES / RIB :
SWIFT = CCFRFRPP
IBAN = FR76 3005 6002 8002 8022 0209 148
CODE BANQUE = 30056
CODE GUICHET = 00280
NUMÉRO DE COMPTE = 02802202091
CLEF RIB = 48

VIRTUAVIA SARL
SIRET : 42879745000023
SIREN : 428797450
NUMÉRO DE TVA : FR90428797450
RCS GRENOBLE : 428797450
CODE APE / NAF = 6201Z

VirtuaVia

EPA

Ensemble Portatif d'Alerte

Alertez la population !

L'EPA, Ensemble Portatif d'Alerte, est un produit développé pour les collectivités ayant un PCS (Plan communal de sauvegarde),
Il s'agit d'un système simple et mobile qui permet d'informer la population d'un danger.
L'EPA comprend un gyrophare bleu ou orange, rotatif ou à éclats, une sirène de forte puissance et un système d'enregistrement et diffusion de messages avec un SPA NANO.
Il est léger, simple et rapide à mettre en œuvre sur tout type de véhicules : aucun coût d'installation !

Désignation	Mode	Tonalité	Code
EPA bleu	A éclats	SNA	28874
	Rotatif	Police	28648
EPA orange	A éclats	SNA	27780

FABRICATION FRANÇAISE MADE IN FRANCE

gyrophareled.fr

EPA

Ensemble Portatif d'Alerte

Caractéristiques techniques

- Ensemble dans une valise de taille réduite hxLxl en mm (320x230x155)
- HP avec fixation magnétique, de petite dimension : hxLxl en mm (180x130x210) avec cordon spiralé (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Prise allume cigare avec bouton de commande
- Cordon spiralé avec prise allume cigare : longueur (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Boitier de commande avec microphone intégré
    - Réglage du volume sonore
    - Cordon spiralé
    - Possibilité d'enregistrer jusque 3 messages sur la carte SD
    - Gyroled bleu ou orange, rotatif ou à éclats R65

- Tonalités : **Police** ou **SNA** Signal National d'Alerte (DÉCRET N° 2005-1269 du 12 octobre 2005)
- Système de diffusion de message Public address. Il s'agit de la même technologie que celle utilisée dans les rampes Mercura.
- Alimentation 12 ou 24 V

Réglementation

La commune doit être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population. Ces dispositions comprennent notamment différents moyens d'alerte, comme les Ensembles Mobiles d'Alerte*.

***Un Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** est un véhicule sonorisé permettant la diffusion d'un message ou d'un son (sirène) de manière mobile*
(Source: Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles – Guide pour l'élaboration du PCS)

Législation en vigueur :
- Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile – art.3

- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L. 2212-2 :

La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment **le soin de prévenir**, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux.

gyrophareled.fr

2 rue Marcel-Benoît - 38000 GRENOBLE - Tél. 04 58 00 15 74 - Fax 09 55 70 03 53 - E-mail : contact@gyrophareled.fr

VirtuaVia

EPA

Ensemble Portatif d'Alerte

Alertez les résidents de votre camping !

L'EPA, Ensemble Portatif d'Alerte, est un système simple et mobile qui permet d'informer la population d'un danger.
L'EPA comprend un gyrophare orange à éclats, une sirène de forte puissance et un système d'enregistrement et diffusion de messages avec un SPA NANO.
Il est léger, simple et rapide à mettre en œuvre sur tout type de véhicules : aucun coût d'installation !

Désignation	Code
Ensemble Portatif d'Alerte	27780

FABRICATION FRANÇAISE
MADE IN FRANCE

gyrophareled.fr

EPA

Ensemble Portatif d'Alerte

Caractéristiques techniques

- Ensemble dans une valise de taille réduite hxLxl en mm (320x230x155)
- HP avec fixation magnétique, de petite dimension : hxLxl en mm (180x130x210) avec cordon spiralé (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Prise allume cigare avec bouton de commande
- Cordon spiralé avec prise allume cigare : longueur (longueur : 0.5m replié, 3m déplié)
- Boitier de commande avec microphone intégré
    - Réglage du volume sonore
    - Cordon spiralé
    - Possibilité d'enregistrer jusque 3 messages sur la carte SD
    - Gyroled orange à éclats R65

- Tonalité légale d'alerte : SNA Signal National d'Alerte (DÉCRET N° 2005-1269 du 12 octobre 2005)
- Système de diffusion de message Public address. Il s'agit de la même technologie que celle utilisée dans les rampes Mercura
- Alimentation 12 ou 24 V

Réglementation

Les responsables de campings doivent être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer leurs clients en cas de danger ou de menace.
Ces dispositions comprennent notamment différents moyens d'alerte, comme les Ensembles Mobiles d'Alerte*.

***Un Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** est un dispositif permettant la diffusion d'un message ou d'un son (sirène) de manière mobile
(Source: Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles – Guide pour l'élaboration du PCS)

Législation en vigueur :

- ***Code de l'Environnement, version consolidée du 28 février 2015 – Art. R125-17 :***

Les prescriptions en matière d'alerte mentionnées à l'article R125-15 doivent prévoir notamment :
-l'installation de **dispositifs destinés en cas d'alerte ou de menace imminente, à avertir** les occupants du terrain et les conditions d'entretien de ces dispositifs.

gyrophareled.fr

2 rue Marcel-Benoît - 38000 GRENOBLE - Tél. 04 58 00 15 74 - Fax 09 55 70 03 53 - E-mail : contact@gyrophareled.fr